



DIRECTION COMMUNE
CHU de Caen Normandie
Centre Hospitalier de Falaise



CENTRE HOSPITALIER
DE FALAISE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de l'IFSI et de l'IFAS

N° 2024-73

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise, soussigné,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 91.748 du 31 juillet 1991 modifiée portant réforme hospitalière,

Vu le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux Etablissements de Santé (M21) et les textes modificatifs,

Vu l'arrêté du Président du Conseil Régional de Normandie en date du 2 août 2017 portant autorisation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du centre hospitalier de Falaise,

Vu l'arrêté du Président du Conseil Régional de Normandie en date du 5 septembre 2018 portant agrément de **madame Géraldine BROCCQ** en qualité de Directrice par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de Formation des Aides-Soignants du centre hospitalier de Falaise,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 4 août 2022, nommant **monsieur Frédéric VARNIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1^{er} septembre 2022,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date des 14 février et 28 mars 2024, nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1^{er} septembre 2022 et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à compter du 1^{er} avril 2024,

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **madame Géraldine BROCCQ**, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du centre hospitalier de Falaise, à l'effet de signer pour le compte et au nom du Directeur dans la limite de ses attributions relevant de la direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, notes de service ou d'information, conventions et décisions relatifs à la conduite de ses missions.

Madame Géraldine BROCCQ est notamment autorisée à signer :

- tous les courriers, actes, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au fonctionnement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants ;
- tous les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisation d'absence des professionnels placés sous son autorité ;
- les actes concernant le fonctionnement du foyer des infirmières du Centre Hospitalier de Falaise ;
- tous les dépôts de plainte et dénonciations auprès des autorités de police et de justice.

AV

Article 2

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera publiée sur le site internet du Centre hospitalier de Falaise et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département.

Article 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Falaise, le 23 avril 2024

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du
Centre hospitalier de Falaise et du Centre
hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT
Normandie Centre



Frédéric VARNIER